

*Dernière mise à jour du document : 7 février 2022*

# Accompagnement dans les problèmes de famille et d'enfant

*Formation secteur social & sanitaire*

## Public et prérequis :

---

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM, Educateurs spécialisés...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers conjugaux
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- RRH
- Tous professionnels confrontés aux problèmes juridiques des particuliers, en particulier en matière familiale
  
- Prérequis : aucun

## Support :

---

Importante documentation en PDF

## Pourquoi cette formation ?

---

L'éclatement des familles est source d'innombrables difficultés auxquelles les professionnels amenés à renseigner, orienter ou accompagner les particuliers, sont régulièrement confrontés.

## Objectifs :

---

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences suivantes :

- Accompagnement juridique et social dans les divorces et ruptures de couples non mariés
- Connaître les procédures et leurs effets sur les époux/concubins/partenaires (logement, partage des biens, prestation compensatoire, sort des dettes...) et sur les enfants (autorité parentale, résidence habituelle, droit de visite, pension alimentaire)

- Connaître les modalités des relations entre les enfants et des tiers (grands-parents, beaux-parents...).
- Connaître le mécanisme de l'obligation alimentaire inter-générationnelle.
- Aider le particulier à faire valoir ses droits et, le cas échéant, à saisir le juge aux affaires familiales sans l'assistance d'un avocat
- Connaître les compétences respectives du juge aux affaires familiales (JAF) et du juge des enfants (JE)
- Savoir effectuer le signalement (ou l'information préoccupante) adéquat en cas de danger potentiel ou avéré sur un mineur ou un membre du couple (violence physique ou morale).

D'un point de vue opérationnel, le stagiaire doit pouvoir utiliser les acquis de la formation dans le processus d'accompagnement, de renseignement et d'orientation d'un particulier confronté à un problème de famille et/ou d'enfant.

## Programme :

---

*Remarque : comme toutes les formations de l'IDP, le séquençage n'est indiqué qu'à titre indicatif. En formation intra, il est possible de s'adapter très finement aux besoins des stagiaires (voir « Analyse fine des besoins des stagiaires » plus loin).*

### LE DIVORCE, LES RUPTURES DE COUPLES ET LES EFFETS SUR LES EPOUX, CONCUBINS OU PARTENAIRE (1 journée)

- La violence au sein du couple et les moyens d'y répondre (plainte, ordonnance de protection...)
- Les différentes procédures de divorce
- Effet sur les époux (logement, dettes, partage des biens, prestation compensatoire...).
- Rupture des couples non mariés et effets (logement, dettes, indivision...)

### LE SORT DES ENFANTS DANS LES RUPTURES FAMILIALES ET EN CAS DE DÉFAILLANCE PARENTALE (1 journée et demi)

- Autorité parentale (définition, critères, délégation, exercice, perte...)
- Résidence habituelle des enfants
- Droit de visite et d'hébergement
- Pension alimentaire
- Procédure devant le juge aux affaires familiales
- Défaillance parentale et intervention du juge des enfants
- Articulation des interventions du juge aux affaires familiales et du juge des enfants

### L'OBLIGATION ALIMENTAIRE INTER-GENERATIONNELLE (1/4 de journée)

- Principe de réciprocité
- Qui est obligé alimentaire ?
- Evaluation du montant
- Critères permettant d'échapper totalement ou partiellement à l'obligation alimentaire
- Situations familiales mettant fin à l'obligation alimentaire

### LA FILIATION ET L'ADOPTION (1/4 de journée)

- Preuve de la filiation
- Principales procédures visant à établir ou contester la filiation

## Analyse fine des besoins des stagiaires :

---

S'agissant d'une formation intra, son contenu, sa durée et le temps consacré à chaque thème peuvent faire l'objet d'une adaptation particulière aux besoins des stagiaires, déterminés en amont de la formation, par échanges avec un cadre du service formation ou du service social, un futur participant, etc. Il est même possible de substituer un thème à un autre, qui ne figure pas au programme sus-indiqué, ou de modifier en profondeur la formation, par exemple pour la consacrer principalement ou exclusivement à la protection de l'enfance ou aux violences au sein du couple.

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à [appreciations@idp-formation.com](mailto:appreciations@idp-formation.com), afin qu'il y soit répondu collectivement.

En outre, dans ce même délai, le programme ci-dessus peut être modifié, affiné ou aménagé en fonction des besoins particuliers des participants. Priorité peut être donnée à certains volets : la prévention, le traitement de situations déjà existantes, l'adaptation à la nature de la clientèle et/ou des salariés...

## Durée :

---

Durée : 21 heures sur 3 jours consécutifs (18 heures en distanciel)  
Possibilité de journées non consécutives en Île de France.  
Possibilité d'organisation en demi-journées en distanciel

## Dates et délais d'accès :

---

Les formations étant organisées en intra, les dates de réalisation sont déterminées d'un commun accord entre l'IDP et son client. En général, il faut deux à trois semaines pour monter une formation, mais ce délai peut varier en fonction de plusieurs critères, notamment la période de l'année.

Une fois les dates de la formation déterminées, les modalités de participation et les délais d'accès sont déterminés par l'employeur des stagiaires.

## Coût :

---

3990 € (*exonéré de TVA - Art. 261-4-4 du CGI*) + frais de mission hors Paris (sauf en distanciel).

## Contact et référent pédagogique :

---

Raymond Taube (06.60.46.45.45 / [raymond.taube@idp-formation.com](mailto:raymond.taube@idp-formation.com))